AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5386
FR0011026749-FS1422

11 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DALET SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2020, M. Stéphane Guez a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DALET SA et détenir 15 actions DALET SA représentant 25 droits de vote, soit 0,0004% du capital et 0,0006% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte (i) de la cession hors marché de 10 291 actions DALET SA et (ii) de l'apport en nature de 196 000 actions DALET SA au profit Dalet Holding SAS[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 979 382 actions représentant 4 012 142 droits de vote (compte tenu de la perte de 1 106 758 droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqués de la société DALET SA des 22 octobre 2020 et 4 décembre 2020.